

**COMMUNE DE ST JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN**  
**Procès-verbal des délibérations du**  
**Conseil Municipal de la Séance du 05 juin 2026 à 18h**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Quorum : 08  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de voix exprimées : 15

L'an deux mille vingt six et le cinq juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. COSTE Eric, Maire.

**Présents** : CARACCI Sophie, CLAVEL Christian, CLAUZEL David, COSTE Eric, COSTE Jean-Marie, COSTE Laurent, DAHOUANI Jeremy, DAUVISSAT Fabian, DURAND Isabelle, DURAND-VEYSSIERE Jeannie Henriette, GILLES Maria, PINARD Anne-Marie, SOLIGNAC Alice

**Absents** : MAZELLIER DELBOS Paulette (procuration à CARACCI Sophie), TAULELLE Dany (procuration à PINARD Anne-Marie)

**ORDRE DU JOUR :**

- Election des trois délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association LE P'TIT BOUCAN
- Questions diverses

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sophie CARACCI est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 AVRIL 2026**

Le procès-verbal du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

**ELECTION DE TROIS DELEGUES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026**

Vu le code électoral,

Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2026-05-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par chaque conseil municipal du Gard le 05 juin 2026 en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants,

Considérant que l'élection des délégués titulaires et de leurs suppléants se déroule séparément au scrutin secret majoritaire à deux tours au sein du conseil municipal.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette élection :

Candidatures pour l'élection des trois délégués titulaires :

- COSTE ERIC,
- CLAVEL Christian,
- COSTE Laurent

**Election des trois délégués titulaires :**

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- COSTE ERIC : 15 voix
- CLAVEL Christian : 15 voix
- COSTE Laurent: 15 voix

**Ont été élu ont au premier tour de scrutin en tant que délégués titulaires :**

**Eric COSTE, Christian CLAVEL et Laurent COSTE, qui ont déclaré accepter le mandat.**

Candidatures pour l'élection des trois délégués suppléants :

- GILLES Maria,
- CARACCI Sophie,
- CLAUZEL David

**Election des trois délégués suppléants :**

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- GILLES Maria : 15 voix
- CARACCI Sophie : 15 voix
- CLAUZEL David : 12 voix

**Ont été élu au premier tour de scrutin en tant que délégués suppléants :**

**David CLAUZEL, Maria GILLES et CARACCI Sophie, qui ont déclaré accepter le mandat.**

## RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des récentes élections, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une liste de 24 contribuables proposés pour siéger en commission.

La CCID est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la liste proposée, après s'être assuré, d'une part que chacune d'elles :

- est de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne
- est âgée de 18 ans au moins,
- jouit des droits civils,
- est inscrite à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune,
- est familiarisée avec les circonstances locales
- possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

## VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE P'TIT BOUCAN

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association le P'TIT BOUCAN sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du festival le BAZARD Chantant.

Il s'agit d'une première édition, un événement musical à taille humaine, centré sur la chanson française et le live. L'ambition est d'installer un rendez-vous culturel durable et ancré dans le Territoire.

Le budget prévisionnel 2026 est de 8040 €.

Afin de participer au financement de l'évènement, l'association sollicite une subvention de 1000 €.

Jean-Marie COSTE émet une réserve dans le sens où si une nouvelle association sollicite une subvention cette année, il faudra faire preuve d'équité.

Le Maire explique que l'association le P'TIT BOUCAN a présenté un dossier complet (budget prévisionnel, calendrier des activités, procès-verbal de l'assemblée générale et statuts), contrairement à d'autres associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions,

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Association le P'TIT BOUCAN en vue de financer en partie l'organisation du Festival.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'inquiétude d'un administré concernant le fonctionnement du centre aéré Les Minots pour l'été 2026. Aucune information n'est parue. Le Maire rappelle que 40 familles sont concernées. Un courrier a été récemment envoyé à la Présidente des Minots, auquel il n'y a eu aucune réponse à ce jour. Jean-Marie COSTE invite le Maire à rencontrer les membres du bureau.

- Jean-Marie COSTE informe le Conseil Municipal que des incivilités ont eu lieu le week-end dernier sur l'esplanade ; la fontaine a été obstruée avec une piscine gonflable. Des dégâts ont été constatés. Laurent COSTE est intervenu à deux reprises. Les jeunes sont connus de la

municipalité ; ils avaient été convoqués par l'ancienne municipalité (dixit Jean-Marie COSTE). Une rencontre est prévue entre la gendarmerie et le Maire le vendredi 12 juin 2026 afin d'évoquer l'ensemble des sujets « sécurité » de la commune ; ce point sera donc abordé lors de cette rencontre.

- Anne-Marie PINARD réitère la demande de Dany TAULELLE pour que l'esplanade soit nommée Esplanade Thierry DAUBLON.

La séance est levée à 19h21.

Le Maire,  
Eric COSTE



Le secrétaire de séance,  
Sophie CARACCI

